

La rallonge de 25,7 millions pour la «gratuité» des TPG contestée

Mobilité La Commission des finances refuse un complément pour les abonnements offerts aux moins de 25 ans. C'est le MCG qui a fait pencher la balance, en raison d'une bisbille.

Emilien Ghidoni

L'abonnement TPG offert aux jeunes de moins de 25 ans ainsi que la réduction de 50% pour les seniors coûteront plus cher que prévu. Le Conseil d'Etat a indiqué ce mercredi qu'il faudrait 25,7 millions de francs supplémentaires pour couvrir la forte hausse de la demande d'abonnements. Mais en Commission des finances, qui siégeait le soir même, cette demande de rallonge a été bloquée, avec 7 voix pour et 7 voix contre (il faut une majorité pour valider l'objet).

Pour rappel, cette mesure lancée début 2025 prévoyait d'offrir à tout jeune de moins de 25 ans étudiant ou travaillant dans le canton un abonnement TPG, aux frais de l'Etat. Les députés y avaient ajouté une réduction de 50% pour les bénéficiaires AVS/AI. Le coût était à l'époque estimé à 31,1 millions de francs pour l'année 2024-2025.

Une première alerte en juillet

En juillet 2025, la RTS révélait que le financement de la mesure allait dépasser cette première estimation. La Télévision suisse romande avançait un surcoût de 10 à 15 millions à mi-parcours. Contacté, le Département de la santé et des mobilités (DSM) avait alors démenti ce chiffre.

Voilà qu'aujourd'hui, le déficit s'avère encore plus important. Dans un communiqué, le DSM attribue cette inflation à l'effet d'aubaine, soit l'arrivée de nouveaux abonnés de transports publics, attirés par la mesure. Le Canton précise que ce paramètre n'avait volontairement pas été inclus dans l'estimation de base.

Une demande de crédit supplémentaire s'élevant à 25,7 millions de francs a donc été soumise à la Commission des finances du Grand Conseil mercredi soir. Aucune majorité n'a pu être trouvée, puisque le PLR, le MCG et l'UDC ont voté contre, menant à une égalité de voix parfaite (7 pour, 7 contre). La rallonge est donc bloquée pour l'instant.

Parmi les opposants, on retrouve le MCG, qui avait pourtant largement soutenu la mesure lors



La mesure, lancée début 2025, était chiffrée à 31,1 millions de francs pour l'année en cours. Laurent Guiraud

de son vote initial. Comment expliquer ce revirement?

Contacté, le président du parti, François Baertschi, estime que la demande de crédit supplémentaire était un peu floue et relevait du «tour de passe-passe». Mais le vrai problème réside dans une drôle d'affaire politico-technique.

Une querelle en cause

«Nous ne sommes plus présents au conseil d'administration des TPG, car notre ex-représentante a quitté le MCG, déplore-t-il. Malgré nos demandes, le Conseil d'Etat refuse de nommer un membre du parti à sa place. Nous n'avons donc aucune vision sur ce qui se déroule au sein de la régie. Nous refusons donc tout objet à ce sujet, c'est une question de principe.»

Le PLR, par la voix de son président Pierre Nicollier, estime pour sa part que le problème réside dans le montant du crédit demandé: «Le crédit supplémentaire est demandé pour payer l'effet d'aubaine. Ce sont donc des utilisateurs qui n'emploient pas le réseau et ne requièrent pas de

moyens supplémentaires pour les TPG. Ces utilisateurs n'engendrant pas de coût additionnel, il n'y a aucune raison de leur donner plus d'argent.»

Des arguments irrecevables pour le socialiste Grégoire Carasso: «Si le MCG était vraiment attaché à cette mesure sociale et au bien être qu'elle apporte à la population, il aurait mis de côté ce conflit au sein du conseil d'administration», tance-t-il.

Il critique aussi la position du PLR. «À la suite du déploiement de la mesure, le Canton note que les déplacements ont augmenté de 3,1% en moyenne les jours de semaine et de 3,4% le week-end, rappelle-t-il. L'effet d'aubaine est donc à relativiser.»

Un montant à relativiser

Pour le Conseil d'Etat, le montant de ce crédit supplémentaire doit être contextualisé. «Bien que la demande de financement se monte à 25,7 millions de francs, le montant réel de ce crédit est de 14,4 millions de francs une fois l'effet d'aubaine déduit», précise Marc-André Sie-

grist, porte-parole du DSM. En effet, l'Etat table sur l'arrivée de nouveaux abonnés (payants) enthousiasmés par la mesure dans les mois et années à venir.

Le porte-parole précise que ce surcoût potentiel avait déjà été signalé aux élus lors de l'adoption du projet. «Mais surtout, l'objectif principal est atteint, avec plus de 94'000 abonnés bénéficiaires, dont plus de la moitié sont de nouveaux usagers», ajoute-t-il.

Pierre Maudet, magistrat chargé des transports, critique pour sa part le refus du crédit en commission. «Cette loi est un soutien concret au pouvoir d'achat des familles et une manière de rendre les transports publics plus accessibles. Les députés qui refusent le crédit supplémentaire s'attaquent à une mesure plébiscitée par les familles de la classe moyenne.»

Néanmoins, l'Etat n'a pas trop de souci à se faire: le financement de la mesure est garanti, car il s'agit d'une charge contrainte. L'administration va simplement devoir revoir les modalités de financement.